

SOGECCLAIR CONFIRME SON ELIGIBILITE AU PEA-PME ET PRECISE LA DATE DE MISE EN PAIEMENT DU DIVIDENDE

Blagnac, France, le 30 mars 2026, après séance de cotation.

SOGECCLAIR, fournisseur de solutions innovantes à forte valeur ajoutée pour une mobilité plus sobre et plus sûre, confirme qu'il respecte le critère d'éligibilité au PEA-PME précisé par l'article L.221-32-2 du Code monétaire et financier, à savoir une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions SOGECCLAIR peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

Le dividende de 1,0 € brut par action, annoncé le 11 mars 2026 (communiqué sur les Résultats Annuels 2025), sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 12 mai prochain, il serait mis en paiement le 20 mai 2026. Le détachement du coupon interviendrait le 18 mai 2026.

PROCHAIN COMMUNIQUE : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026, le 29 avril 2026 après Bourse

A propos de SOGECCLAIR

Fournisseur de solutions innovantes à forte valeur ajoutée pour une mobilité plus sobre et plus sûre, Sogecclair apporte ses compétences en ingénierie et fabrication de haute qualité aux secteurs de pointe : aéronautique, aérospatial, automobile, ferroviaire et défense. Accompagnant ses clients et partenaires depuis la conception et la simulation jusqu'à la fin de vie du produit, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service, les collaborateurs sont répartis dans le monde entier afin d'offrir un support de qualité et de proximité à tous ses clients. SOGECCLAIR est cotée sur Euronext Growth Paris – Indice Euronext® Family Business -Code ISIN : FR0000065864 (Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

Contacts : Alexandre ROBARDEY, Président du Conseil d'Administration de SOGECCLAIR / Philippe BREL, Directeur Général de SOGECCLAIR / www.sogecclair.com / +33(0)5 61 71 71 01

Contact presse : Louise-Marie Thabard / Communication SOGECCLAIR / louise-marie.thabard@sogecclair.com / +33(0)6 75 95 12 20